

**VILLE DE WATTRELOS**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTEUR DU  
1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 : MODALITES ET DUREES DES AMORTISSEMENTS**

DELIBERATION N° 63

Date : SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023

Rapporteur :

Monsieur Dominique BAERT,  
Président du CCAS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des juridictions financières,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'article L. 2321-2-27 du C.G.C.T relatif à l'obligation pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants, d'amortir les immobilisations corporelles et incorporelles, l'amortissement étant considéré comme une dépense obligatoire au sein du budget,

Vu l'article R. 2321-1 du C.G.C.T fixant les règles applicables aux amortissements des communes, et selon lequel les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions,

Vu la délibération n°62 du 18 novembre 2023 relative à l'adoption de la nouvelle nomenclature comptable « référentiel M57 »,

Considérant donc

- La délibération n° 52 du 15 septembre 2012 relative aux modalités d'amortissement
- La délibération n°67 du 14 décembre 2013 relative à la fixation des durées d'amortissement pour les subventions d'équipement transférables versées,
- La délibération n°53 du 26 novembre 2016 relative à la fixation des durées d'amortissement pour les subventions d'équipement transférables reçues,


Monsieur le Président informe l'assemblée que la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 permet d'actualiser le mode de gestion de la durée des amortissements des immobilisations. Par conséquent, il propose, d'abroger la délibération n° 52 du 15 septembre 2012, et d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, par catégories de dépenses, les durées d'amortissement suivantes :

|  |        |
|--|--------|
| Logiciels                                      | 4 ans  |
| Voitures                                       | 10 ans |
| Camions et véhicules industriels               | 8 ans  |
| Mobilier                                       | 15 ans |
| Matériel de bureau électrique ou électronique  | 10 ans |
| Matériel informatique                          | 5 ans  |
| Matériels classiques                           | 10 ans |
| Coffre-fort                                    | 20 ans |
| Installations et appareil de chauffage         | 15 ans |
| Appareils de levage-ascenseurs                 | 25 ans |
| Autres agencements et aménagements de terrains | 20 ans |
| Bâtiments légers, abris                        | 15 ans |

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application  
de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée  
par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Wattrelos, le 18/11/2023  
Le Maire-Président du CCAS  
  
Dominique BAERT

DEPARTEMENT DU NORD  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE WATTRELOS**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU**

Samedi 18 novembre 2023 – 9h30

**Nombre de Conseillers en exercice : 13**

**Présents : 7**

Monsieur Dominique BAERT, Président  
Monsieur Benjamin CAILLIERET, Vice-Président

Mesdames, Jocelyne LEFEVRE, Laureen LEMOINE, Sarah NEYRINCK,  
Messieurs Patrick DUPONCHEEL, Pascal LUCAS,  
Administrateurs

**Absence excusée avec pouvoir : 05**

Françoise CLAIS  
Arlette ROUSSEL  
Veysal KIRAZ  
Claude LECLUSE  
Christophe RICCI,

**Absence excusée sans pouvoir : 01**

Laura DELPLANQUE

**Absence : 00**

**Président de séance :**

Monsieur Dominique BAERT, Président